

## **Séance du 24 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Daniel MARCHAND, maire.

Présents : Philippe BIRON, Martine DEJOUX, Greg DUDON, Odile DURET, Cécilia GAUCHARD, Guillaume HERMES, Daniel MARCHAND, Marina MERLE, Christelle PAIR, Catherine PROVOST, Yousef TAOUFIK, Yolande VANIEMBOURG.

Absents excusés : Louis BERNARDET (a donné pouvoir à Philippe BIRON)

Absents : Gilles CHAMBONNIER, Julien TABOULOT.

Secrétaire de Séance : Catherine PROVOST

<b><u>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</u></b>	15
<b><u>En exercice :</u></b>	15

Date de la convocation :	10/11/2021
Date de l'affichage :	30/11/2021

### **Compte-rendu de la précédente séance**

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

### **Projet de recrutement d'un garde assermenté**

Monsieur le Maire indique avoir pour projet d'établir un garde assermenté sur le domaine de la commune. Parmi les compétences qu'il peut se voir attribuées, il est noté le constat d'infractions touchant à la propriété comme la réalisation de destructions et dégradations, le dépôt sauvage de déchets ainsi que celles touchant au domaine routier, outre celles dont il détiendrait déjà la compétence.

Le conseil municipal évoque les possibles litiges nés d'une mauvaise communication autour de ce projet. Une réflexion est engagée autour des possibles inquiétudes de la communauté des chasseurs et de leurs craintes vis-à-vis du projet. Aucune décision n'est prise mais le projet est à l'étude.

### **2021/00711 : Création d'un poste d'agent technique**

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire aux besoins des services municipaux en charge de l'entretien de la commune et pour assurer un renforcement de l'équipe assurant les services scolaires, périscolaires et l'entretien des locaux municipaux, que ceux-ci peuvent être assurés par un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

**DECIDE** de créer un poste d'agent technique polyvalent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut pour exercer les fonctions

- d'employé des services techniques et espaces verts
- d'agent polyvalent des services scolaires, périscolaires et d'entretien des locaux municipaux.

**PRECISE** que l'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 26/35<sup>ème</sup>.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

**INDIQUE** que le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

## **2021/00712 : Grille tarifaire de la salle polyvalente**

Considérant la nécessité de réexaminer les prix de la location de la salle polyvalente, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

**DECIDE** de fixer les tarifs de location suivants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Associations : 100 € (avec la première location gratuite)

Particulier : 300 €

**PRECISE** qu'un état des lieux est prévu et devra avoir impérativement lieu à la remise des clefs, le vendredi à 14h00 et au rendu des clefs le lundi à 9h ;

**INDIQUE** que l'utilisateur devra présenter un justificatif prouvant qu'il est assuré au titre de sa responsabilité civile ;

**AJOUTE** qu'un chèque de caution de 150 € devra être produit par les particuliers ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

**RAPPELLE** les tarifs de la casse (sauf dégâts exceptionnels en fonction du coût réel de remplacement) :

Aimant : 5 €

Verre ou tasse : 2€

Couverts : 1 €

Assiette : 3 €

Broc ou saladier : 5 €

Plat : 10 €

## **2021/00713 : Carte communale – délibération complémentaire fixant les modalités de concertation**

Monsieur le Maire informe que depuis la loi du 7 décembre 2020, l'élaboration de carte communale soumise à évaluation environnementale doit faire l'objet d'une concertation. Cette concertation a lieu pendant toute la durée des études. Il rappelle que la concertation consiste à donner son point de vue, à échanger sur les thématiques d'intérêt général, mais en aucun cas sur des sujets d'intérêt privé. Le conseil municipal évoque les différentes manières de procéder à cette concertation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DEFINIT** les modalités de concertation par :

- La mise à disposition du public en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture, d'un registre de concertation où pourront être consignées des observations sur l'intérêt général du projet communal,
- La mise à disposition du public, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, de documents tels que le Porter à Connaissance de l'Etat, le diagnostic, le projet communal
- La rédaction d'un article au minimum au sein du bulletin municipal et sur le site internet de la commune,
- L'animation d'une réunion publique de concertation si les conditions sanitaires en vigueur le permettent au moment de la définition du projet communal par les élus le permettent.

**INDIQUE** qu'un bilan de cette concertation sera tiré avant l'enquête publique.

### **2021/00714 : Moulins Communauté – prise de la compétence supplémentaire « ouvrages structurants : aménagements routiers de desserte du LOGIPARC03 dont les connexions à l'A79 et la RN7 »**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

**DONNE** un avis favorable sur l'évolution des statuts de Moulins Communauté en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire sous le libellé :

- Ouvrages structurants : Aménagements routiers de desserte du LOGIPARC 03 dont les connexions à l'A79 et la RN 7

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à Moulins Communauté.

### **Affiliation de l'Agence d'Attractivité du Bourbonnais au Centre de Gestion**

Le conseil municipal n'émet pas d'opposition à l'affiliation de l'Agence d'Attractivité du Bourbonnais au centre de Gestion de l'Allier.

### **2021/00715 : Participation patronale à la prévoyance des agents**

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt social d'une couverture « prévoyance » pour les effectifs de la collectivité puisque cette garantie sécurise la situation financière de chaque agent et de sa famille constituant ainsi une modalité de protection sociale importante ; il est indiqué également que cette garantie devrait se généraliser à l'instar de ce qui se fait depuis de

nombreuses années dans le secteur privé ; le plus souvent sous la forme d'un régime à adhésion obligatoire,

Après en avoir délibéré, l'unanimité, le conseil municipal,

**DÉCIDE** de maintenir sa décision de participer à hauteur de la totalité de la cotisation mensuelle de prévoyance des agents titulaires ou stagiaires ;

**RAPPELLE** que la participation est versée mensuellement et directement aux agents, la cotisation étant prélevée directement sur salaire ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération ;

**DIT** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

## **2021/00716 : Demande de subvention – Association des parents d'élèves**

Monsieur le Maire présente la demande en date du 29 septembre 2021 présentée par Mme Avar, directrice de l'école du Marronnier, pour l'octroi d'une subvention destinées à un voyage scolaire en classe de mer à Saint Palais (17) du 16 au 20 mai 2022 pour 60 enfants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec une abstention (Marina MERLE), le conseil municipal,

**DÉCIDE** d'attribuer la somme de 5 000 euros à l'association des parents d'élèves ;

**PROPOSE** à l'association des parents d'élèves de réaliser une brocante avec du matériel obsolète entreposé dans les greniers des écoles du Marronnier et du Péage ;

**IMPUTE** la dépense à l'article 6574.

## **Questions diverses**

- Organisation de la préparation des colis de Noël et de la décoration de la salle pour le repas des Aînés
- Présents lors de la réunion concernant la réunion du projet de territoire
- Plantation d'arbres organisée vendredi après-midi avec l'école du Marronnier
- A partir du 30 novembre, une vente ambulante de burgers va débiter sur la place de l'Eglise tous les mardis soirs
- Actes de vandalisme au stade
- Litige avec Groupama suite à la non prise en charge des tags au stade et des fissures apparues dans le sol de l'école du Péage.

Pour affichage, le 30 novembre 2021